

François Hollande veut détruire la loi de 1905 ...



Dans le supplément « week-end » du numéro 235 de « **Riposte Laïque** », notre ami Empédoclatès a montré toute l'imposture de la proposition faite par le candidat Hollande d'inscrire, comme il dit, « *la loi de 1905* » dans la Constitution de notre pays...

Et, au terme de sa démonstration, Empédoclatès qualifiait le candidat socialiste du vocable bien venu « *d'imposteur* »...

Je partage cette appréciation...mais j'ajoute : **François Hollande est aussi un menteur** ...car il ne veut pas du tout inscrire les principes fondamentaux de la loi de 1905 dans la Constitution !

Qu'on en juge :

Texte de la loi telle qu'elle est aujourd'hui :

Titre 1 : Principes

Article 1 : *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

Article 2 : *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.*

Or, que dit Monsieur Hollande, si on lit ce qui est écrit sur le site « *Projet Présidentiel François Hollande* » :

« *Je proposerai d'inscrire les principes fondamentaux de la*

loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution en insérant, à l'article 1, un deuxième alinéa ainsi rédigé : « La République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et respecte la séparation des Églises et de l'État, conformément au titre premier de la loi de 1905, sous réserve des règles particulières applicables en Alsace et Moselle. »

Une comparaison simple entre ces différentes formulations permet de se rendre compte que M. Hollande efface totalement l'article 2 des principes fondamentaux de la loi de 1905, celui qui exprime parfaitement la signification profonde de la loi (*L'Etat connaît les religions mais ne les reconnaît pas* : faut-il encore expliquer la différence aux béotiens ?), celui qui exclut tout financement public à une quelconque structure ou manifestation religieuse, celui qui dit bien que la religion n'est pas un « service public » et relève de la sphère privée, individuelle ou collective !!!

En fait, la proposition de M. Hollande rejoint parfaitement les conclusions du rapport Machelon rédigé à la demande de Nicolas Sarkozy en 2006 et destiné à vider de sa substance la loi de 1905, à réinstaller le religieux dans l'espace politique en gommant les notions de « sphère privée » et de « sphère publique », à permettre toutes les formes de financement public pour la construction des lieux de culte en élargissant la notion « d'association cultuelle » jusqu'à la confondre avec celle « d'association culturelle et sociale »

C'est ce même esprit qui avait marqué, d'ailleurs, le dépôt fait par le nommé Glavany, au nom du parti socialiste, le 29 juin 2006, à l'Assemblée Nationale, d'une proposition de loi sur la laïcité qui effaçait, elle aussi, l'article 2 de la loi de 1905 et élargissait à toutes les religions le concordat Alsace-Moselle...

Par son effet d'annonce dans une foire électorale savamment mise en scène, François Hollande veut imposer l'idée qu'il défendrait la « laïcité » dans toute sa rigueur face à un adversaire dont on sait qu'il voudrait bien la déliter à petits pans...

Et on peut compter sur la caisse de résonance médiatique pour faire croire à cette chimère: on sait tous la fonction de complicité avec les socialistes qu'assume la « gent journalistique » dans sa presque totalité.

Mais la réalité de l'écriture dévoile la supercherie : Hollande, fidèle aux discours et à la pratique quotidienne des responsables et élus socialistes, s'apprête à détruire la laïcité élaborée par notre Histoire en s'attaquant, d'abord, à l'essence politique et administrative de la loi , à ce qui fait que l'Etat est a-religieux, s'exclut des religions en renvoyant celles-ci dans l'espace privé (individuel et collectif) du croyant, les laisse s'organiser par elles-mêmes dans le respect de la loi républicaine élaborée par tous, ne leur accorde aucune ressource publique.

L'imposture et le mensonge « hollandiens » sont d'une aveuglante réalité.

On pourrait s'étonner ici de l'absence de réactions à cette manipulation de la part des associations et structures qui prétendent défendre notre laïcité...

Mais ce qui est étrange, c'est que, quand ces réactions surviennent en montrant combien la proposition « Hollande » est partielle (*le concordat Alsace –Moselle est renforcé, les situations particulières de la Guyane, des DOM-TOM, de Mayotte ne sont pas évoquées...*) et dangereuse au point de laisser la porte ouverte au financement public des constructions religieuses, elles aboutissent à des remarques dont l'absurde et la naïveté (feinte ?) confinent au ridicule et à l'ineptie...

Ainsi ce qu'on peut lire sur le blog d'une « philosophe de la

laïcité » qui prétend régulièrement « dire la laïcité » et qui, bien sûr, a compris la réalité cachée de la proposition Hollande, mais qui conclut son texte par un appel à voter « Hollande » tout en lui disant, le doigt levé et l'œil sévère : « *mais on vous aura à l'œil...* » !

J'entends d'ici les murs du 59 avenue de Ségur (à Paris, où siège le candidat pour 40 000 euros/mois) vrombir des rires tonitruants des Glavany, Valls, Ayraud, Désir, Vaillant, Sapin, Moscovici et autres Hamon et Le Foll de service... tant ils ont apprécié la plaisanterie ! Même l'austère Hollande a esquissé un sourire narquois, signe chez lui de franche rigolade !

Mais, chère Madame, de votre « *avoir à l'œil* », ils s'en fichent comme d'une guigne...Ils auront vos voix, celles de vos amis, celles des prétendus « défenseurs de la laïcité » qui ne défendent que leur « pré carré » respectif, celles des « gens de gauche » attachés à la laïcité par habitude et qui ne voient pas plus loin que les postures électoralistes...

De votre « *avoir à l'œil* », ils s'en tamponnent allègrement le coquillard... car ils savent que, comme vous ne voulez pas du chanoine de Latran, **vous porterez vos voix sur l'ouléma de Tulle...**

Oui, en matière de laïcité, Monsieur Hollande est un imposteur et un menteur.

Non seulement il n'inscrira pas la loi de 1905 dans notre Constitution (*la formulation qu'il propose n'est pas conforme aux deux principes fondateurs de la loi*) mais, s'il est élu, il mettra en place l'outil législatif qui conduira à sa destruction par étapes.

Monsieur Hollande va « tuer » la loi de 1905.

Les pseudo-défenseurs de la laïcité qui lui permettront de faire cela en seront les fossoyeurs.

Robert Albarèdes